

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 13 décembre 2017, à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Anne McMullon, Ailsa Pehi et Melissa Wall, commissaires; et Bob Pellerin, commissaire-parent.

Absents : Peter MacLaurin et Emilio Migliozi, commissaires; Sergio Di Marco et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice des Affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Donna Abel, directrice adjointe du Service des ressources financières; Christina Cichon, directrice adjointe par intérim des Services pédagogiques; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 30

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant la terre sur laquelle nous nous assemblons, qui est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

0.0 Prestation de serment de la commissaire de la circonscription électorale n° 2

La présidente souhaite la bienvenue à Melissa Wall en tant que commissaire récemment nommée pour la circonscription électorale n° 2. Elle ajoute que l'ancien commissaire Bobby Dixon et son expertise nous manqueront, mais que M^{me} Wall nous fera bénéficier d'un nouveau point de vue.

Elle poursuit en expliquant le processus de remplacement en précisant qu'après avoir consulté le comité de parents, le conseil n'avait que 30 jours pour nommer un remplaçant. Deux personnes ont présenté leur candidature, et M^{me} Wall a été nommée commissaire lors d'une séance extraordinaire du conseil le 8 décembre dernier.

M^{me} Wall a été assermentée comme commissaire représentant la circonscription électorale n° 2 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le conseil et le directeur général adjoint ont souhaité la bienvenue à la commissaire Wall.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2017/12/213-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

CC-171213-CA-0054

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

Approbation du
procès-verbal
22 novembre 2017

CC-171213-CA-0055

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 22 novembre 2017, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé tel qu'il a été corrigé.

Adopté à l'unanimité

Approbation du
procès-verbal
28 novembre 2017

CC-171213-CA-0056

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 28 novembre 2017, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

Approbation du
procès-verbal
8 décembre 2017

CC-171213-CA-0057

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 8 décembre 2017, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

3.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

4.0 Rapports de la présidente et du directeur général

4.1 Rapport de la présidente

La présidente souhaite à toutes et à tous un heureux temps des Fêtes en compagnie des proches et des amis.

Elle poursuit en présentant son rapport mensuel et commente les activités suivantes :

- *Projet de loi 166 : Loi portant réforme du système de taxation scolaire* a été déposé devant l'Assemblée nationale. L'objectif de ce projet de loi est d'établir un régime de taxation scolaire régional. Pour l'année courante et l'année à venir, les taxes seront normalisées. Par la suite, il y aura une transition à des taxes harmonisées.
- Il faudra discuter des conséquences de ce projet de loi sur notre commission scolaire.
- Les contribuables verront une diminution de leur compte de taxe scolaire de l'année courante.
- Le projet de loi contient des paramètres qui assurent le versement d'une subvention par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) advenant un déficit budgétaire.
- Le programme de musique à l'école secondaire Laval Senior est un merveilleux programme, mais comme les inscriptions sont à la baisse, une campagne promotionnelle devra être envisagée.
- Elle a assisté à des cérémonies de remise des diplômes et des événements scolaires. Certaines cérémonies étaient très émouvantes, car un bon nombre d'élèves ont dû surmonter bien des obstacles pour obtenir leur diplôme.
- Elle a participé comme panéliste à une conférence pancanadienne animée par le Commissariat aux langues officielles intitulée « L'avenir de la dualité linguistique : nos langues officielles, notre identité » qui a eu lieu à Ottawa et dans cinq autres villes canadiennes simultanément. L'événement était intéressant et portait sur la dualité linguistique et l'évolution de notre société. L'une des plus importantes questions pour notre commission scolaire portait sur la communauté anglophone du Québec, qui est une communauté minoritaire dans la province.

- Les inscriptions à la baisse préoccupent notre commission scolaire et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). Nous devons commencer à parler des paramètres de la loi 101 qui permet aux commissions scolaires d'accepter, pour des raisons humanitaires, des immigrants dans des classes ordinaires et des classes spécialisées. Il y aura une forte attention médiatique sur ce sujet.
- L'ACSAQ a terminé son étude de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire* (projet de loi 144) et a préparé un mémoire à ce sujet.
- L'ACSAQ a préparé les sujets de discussion concernant l'action collective et en informera ses membres lorsque ces sujets seront approuvés par son comité exécutif.
- Aucune décision n'a été prise concernant le changement possible à la date prévue des élections scolaires, qui est actuellement le 4 novembre 2018. Ce changement est nécessaire en raison des élections provinciales qui auront lieu 21 jours avant. La présidente continue de faire pression sur le MEES pour prolonger le mandat actuel.

En réponse aux questions du conseil, la présidente apporte les précisions suivantes :

- Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ne sera probablement pas en mesure d'apporter son soutien habituel aux commissions scolaires lors de ces élections.
- Les candidats aux élections scolaires et aux élections provinciales feront campagne en même temps, ce qui risque de causer de la confusion chez les électeurs;
- Malgré des tentatives, ce sujet n'a pu être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour qu'il soit débattu;
- Il faudra commencer à planifier les élections scolaires en janvier 2018.

4.2 Rapport du directeur général

Le directeur général adjoint adresse à tous et à toutes ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Il poursuit en commentant les activités suivantes :

- La commission scolaire a inscrit 240 des 400 filles de la communauté Tosh pour la scolarisation à la maison.
- La chorale de l'école primaire Souvenir a donné une prestation le 8 décembre 2017 lors de la partie de hockey du Rocket de Laval.
- Le 16 janvier 2018, la commission scolaire accueillera les parents de la région à un événement leur permettant d'en apprendre davantage sur ses écoles primaires. Cette toute première édition aura lieu à l'école secondaire Laval Junior.
- L'école secondaire Laval Senior sera l'hôte du concours de robotique organisé par l'organisation Robotique CRC qui aura lieu du 1^{er} au 3 février prochain.
- Le programme *Automobile Mechanics/Mécanique automobile* doit commencer le 29 janvier 2018. Comme il reste encore des places, toute aide en matière de promotion du programme est la bienvenue.

5.0 Affaires découlant du procès-verbal

5.1 Critères d'inscription

Le directrice des Affaires scolaires et de l'organisation scolaire fait savoir que les commentaires ont été reçus du comité de parents et pris en considération.

Critères d'inscription

CC-171213-TS-0058

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) stipule qu'une commission scolaire doit adopter des critères d'inscription après consultation du comité de parents;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193 (6) de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE le comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été consulté sur la politique n° 2014-TS-04 : Critères d'inscription et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

ATTENDU QUE la période d'inscription des élèves, conformément à la politique, est la suivante :

- Réinscription : à compter du dernier lundi de janvier de chaque année pour une période de cinq jours consécutifs;
- Inscription : la première semaine complète de février jusqu'au dernier jour ouvrable du mois;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la politique n° 2014-TS-04 : Critères d'inscription;

ET QUE la politique demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

Adopté à l'unanimité

6.0 Décisions du conseil

6.1 Affaires corporatives et secrétaire générale

6.1.1 Politique sur la divulgation d'actes répréhensibles

La présidente informe les membres que le projet de politique sur la divulgation d'actes répréhensibles a fait l'objet d'une discussion au comité administratif.

En réponse à une suggestion du commissaire Guy Gagnon, la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale précise qu'une prolongation jusqu'à 45 jours de la période de consultation retardera la mise en œuvre de la politique, alors que celle-ci aura dû entrer en vigueur depuis longtemps puisque la loi est entrée en vigueur en mai 2017.

Politique sur la divulgation d'actes répréhensibles ATTENDU QUE la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (projet de loi 87) (la Loi) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017;

CC-171213-CA-0059

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-171025-CA-0032, désignant le commissaire à l'éthique comme la personne responsable de recevoir les divulgations d'actes répréhensibles et d'en faire le suivi;

ATTENDU QUE la Loi exige l'établissement d'une procédure facilitant les divulgations;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est d'avis qu'une politique conviendrait mieux à ses besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le projet de politique n° 2018-CA-23 : Politique régissant la divulgation d'actes répréhensibles;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 30 jours commençant le 14 décembre 2017 et se terminant le 12 janvier 2018, avec la personne responsable de recevoir les divulgations d'actes répréhensibles et d'en faire le suivi.

Adopté à l'unanimité

6.1.2 Politique sur les arts et la culture dans les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

La présidente fait savoir qu'une procédure sur la promotion des arts et de la culture dans les écoles facilitera la prise de décisions des écoles concernant les arts.

Politique sur les arts et la culture dans les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

CC-171213-ED-0060

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-090623-ED-0137 approuvant la politique n° 2009-ED-10 : Promotion des arts et de la culture dans nos écoles;

ATTENDU QUE le contenu de cette politique ne répond plus aux besoins de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a confié à la direction le mandat de réévaluer cette politique dans le but d'en faire une procédure;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier abroge la politique n° 2009-ED-10: Promotion des arts et de la culture dans nos écoles;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la procédure n° 2009-ED-10 : Promotion des arts et de la culture dans nos écoles.

Adopté à l'unanimité

6.1.3 Regroupement lavallois pour la réussite éducative – représentant au conseil d'administration

La présidente précise que ce comité est composé de divers membres du secteur de l'éducation.

Regroupement lavallois pour la réussite éducative – représentant au conseil d'administration

CC-171213-CA-0061

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170208-CA-0055, approuvant la constitution en personne morale de la Table interordres de Laval sous le nom Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRÉ);

ATTENDU QUE le RLPRÉ a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de nommer un représentant pour siéger à son conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la présidente Jennifer Maccarone pour siéger au conseil d'administration du Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRÉ) à titre de représentante de la commission scolaire.

Adopté à l'unanimité

6.2 Ressources humaines

6.2.1 Prolongation des arrangements locaux – Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier

La présidente fait savoir que les arrangements locaux ont été discutés en profondeur à la dernière rencontre du comité administratif.

Prolongation des arrangements locaux – Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier

CC-171213-HR-0062

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-HR-0083 approuvant la prolongation des arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier jusqu'au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE ces arrangements locaux doivent faire l'objet d'une prolongation supplémentaire pour permettre aux parties de mener les négociations nécessaires en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective des enseignantes et enseignants représentés par l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec;

ATTENDU QUE les récents pourparlers entre le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont mené à une entente pour prolonger les arrangements locaux actuels jusqu'au 1^{er} avril 2018 ou jusqu'à une date antérieure convenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation des membres du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires approuve la prolongation des arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier jusqu'au 1^{er} avril 2018 ou jusqu'à une date antérieure convenue entre les parties.

Adopté à l'unanimité

6.2.2 Prolongation des arrangements locaux – personnel professionnel

Prolongation des
arrangements locaux –
personnel professionnel

CC-171213-HR-0063

ATTENDU QUE les arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le syndicat représentant le personnel professionnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doivent faire l'objet de négociations en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective de la Centrale des syndicats du Québec pour le compte des syndicats de professionnelles et professionnels représentés par son agente négociatrice, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ);

ATTENDU QUE les parties n'ont pas terminé les négociations et ont convenu de prolonger les arrangements locaux actuels entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le syndicat représentant le personnel professionnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier jusqu'au 1^{er} avril 2018 ou jusqu'à une date antérieure convenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires approuve la prolongation des arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le syndicat représentant le personnel professionnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier jusqu'au 1^{er} avril 2018 ou jusqu'à une date antérieure convenue entre les parties.

Adopté à l'unanimité

6.3 Ressources matérielles et transport

6.3.1 Projet de complexe sportif – école secondaire Laval Junior

La présidente demande que les mots « de soccer » soient remplacés par le mot « sportif », car ce complexe ne sera pas limité à la pratique du soccer.

En réponse à une préoccupation du commissaire Paolo Galati, la présidente fait savoir qu'il n'existe aucun engagement formel à l'heure actuelle concernant le complexe sportif. Ainsi, il n'a pas à s'abstenir de voter sur les résolutions portant sur les discussions préliminaires.

Projet de complexe sportif –
école secondaire
Laval Junior

CC-171213-MR-0064

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite entreprendre la construction d'un complexe sportif à Laval;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dispose du terrain approprié pour y construire un tel centre;

ATTENDU QUE ce projet demande la participation de nombreux intervenants;

ATTENDU QUE ce projet bénéficiera à la fois la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la communauté lavalloise;

ATTENDU QUE ce complexe intérieur rendrait possible la pratique de sports tout au long de l'année, peu importe les conditions climatiques;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a mis sur pied le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives visant à mettre aux normes, à aménager ou à construire des installations sportives et récréatives;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du directeur général adjoint, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le projet de construction d'un complexe sportif à Laval afin de profiter du soutien financier accordé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par l'entremise du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Adopté à l'unanimité

6.3.2 Engagement de professionnels – construction d'un gymnase – école alternative Phoenix

6.3.2.1 Architecte

En réponse aux questions du conseil, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes :

- Comme il faut préparer les documents de l'appel d'offres, l'appel d'offres ne sera pas publié avant plusieurs mois;
- Comme la construction du gymnase prendra environ 6 mois, il ne sera pas prêt avant 18 mois ou, dans le pire des cas, 24 mois;
- Tous les efforts seront faits pour éviter de perturber les activités scolaires.

Le commissaire Guy Gagnon déclare qu'il ne soutiendra pas les trois prochaines résolutions étant donné qu'il n'est pas d'accord avec l'exigence du MEES selon laquelle un commissaire ne peut siéger au comité de sélection. Il ne doute pas de la validité de la décision prise par le comité de sélection.

Engagement de professionnels – construction d'un gymnase - école alternative Phoenix

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170927-MR-0022, autorisant la publication d'un appel d'offres public pour l'engagement de professionnels pour la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

Architecture

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres public ont été ouvertes le 28 novembre 2017;

CC-171213-MR-0065

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 11 décembre 2017 pour étudier toutes les soumissions reçues en architecture et ont préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de Bergeron Thouin Associés Architectes inc., pour la préparation des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres en architecture et la supervision des travaux lors de la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

QUE ces services soient payés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9, Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes;

QU'à la réception des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tous les documents, conformément à l'annexe 10 du règlement n° 2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR	Dean Dugas, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi, Bob Pellerin, Melissa Wall
Voix CONTRE	Guy Gagnon

6.3.2.2 Génie civil et structural

Engagement de professionnels – construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix

Génie civil et structural

CC-171213-MR-0066

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170927-MR-0022, autorisant la publication d'un appel d'offres public pour l'engagement de professionnels pour la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres public ont été ouvertes le 28 novembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 11 décembre 2017 pour étudier toutes les soumissions reçues en génie civil et structural et ont préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres en génie civil et structural et la supervision des travaux lors de la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

QUE ces services soient payés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9, Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs;

QU'à la réception des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tous les documents, conformément à l'annexe 10 du règlement n° 2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR	Dean Dugas, Paolo Galati, Vicky Kalitziakis, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi, Bob Pellerin, Melissa Wall
Voix CONTRE	Guy Gagnon

6.3.2.3 Génie mécanique et électrique

Engagement de professionnels – construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix

Génie mécanique et électrique

CC-171213-MR-0067

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170927-MR-0022, autorisant la publication d'un appel d'offres public pour l'engagement de professionnels pour la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

ATTENDU QUE les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres public ont été ouvertes le 28 novembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 11 décembre 2017 pour étudier toutes les soumissions reçues en génie mécanique et électrique et ont préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retienne les services de la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres en génie mécanique et électrique et la supervision des travaux lors de la construction d'un gymnase à l'école alternative Phoenix;

QUE ces services soient payés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre C-65.1, r. 9, Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs;

QU'à la réception des plans, des devis et des documents de l'appel d'offres, la commission scolaire procède à un appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tous les documents, conformément à l'annexe 10 du règlement n° 2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR	Dean Dugas, Paolo Galati, Vicky Kaliotzakis, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Ailsa Pehi, Bob Pellerin, Melissa Wall
Voix CONTRE	Guy Gagnon

7.0 Points d'information

7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier*

La commissaire Ailsa Pehi fait une mise à jour des activités de la Fondation en commentant les points suivants :

- Il s'est vendu 201 billets pour la première édition de la soirée *Laurier Stars of the Starfest* et le divertissement était excellent. Des discussions se poursuivront au sujet de cet événement.
- Les billets pour le gala du 25 janvier 2018 sont en vente. Le divertissement est offert par le groupe The Directors Showband. Toute aide en matière de promotion de cet événement est la bienvenue.
- La commission scolaire a remis 1 400 \$ à chaque école pour l'achat d'équipement sensoriel et un bon nombre d'écoles ont déjà reçu l'équipement qu'elles ont commandé.

Le commissaire Guy Gagnon fait savoir que les commentaires reçus jusqu'à ce jour concernant l'équipement sensoriel sont très positifs.

7.2 *Rapport des commissaires-parents*

Le commissaire-parent Bob Pellerin résume les points de la rencontre du comité de parents du 7 décembre dernier :

- Une présentation sur l'éducation des adultes donnée par la directrice du centre du CDC Vimont;
- Une présentation sur les frais scolaires donnée par la présidente de l'Association des comités de parents anglophones (ACPA). L'ACPA a préparé un questionnaire (affiché sur sa page Facebook) pour obtenir l'opinion du public sur l'action collective concernant les frais scolaires. Elle a reçu 700 réponses jusqu'à maintenant;
- La consultation sur la nomination d'un commissaire de la circonscription électorale n° 2 pour remplacer celui en poste.

7.3 *ACSAQ*

Le compte rendu de l'ACSAQ a été donné au point 4.1.

8.0 Période de questions

En réponse aux questions de Stephanie McClellan, la présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, la présidente apporte les précisions suivantes :

- La politique sur les arts et la culture dans les écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été remplacée par une procédure, puisqu'une procédure n'est pas requise à cette fin. Une procédure donne une plus grande flexibilité aux écoles lorsqu'il s'agit des arts.
- La demande du directeur du Service des ressources humaines pour une prolongation, jusqu'au 30 juin, des arrangements locaux avec le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier était une source de préoccupation, car le conseil ne voulait pas que les négociations soient ralenties en raison de la période supplémentaire accordée. Toutefois, si une prolongation additionnelle devenait nécessaire, la demande sera accordée.

9.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

10.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

11.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 20 h 26

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 24 JANVIER 2018

Stephanie Krenn, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente